

AES

ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

○ **DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 3**

TAUX DE
RÉUSSITE

98 %

DIPLÔME 2022

DEMANDEURS D'EMPLOI

-

SALARIÉS

-

APPRENTIS

DIPLÔME ACCESSIBLE
PAR LA VAE



IRTS

FRANCHE-COMTÉ

INSTITUT RÉGIONAL

DU TRAVAIL SOCIAL

DE FRANCHE-COMTÉ

**1 RUE ALFRED DE VIGNY
BESANÇON**

IRTS-FC.FR

LE MÉTIER

L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement.

LA FORMATION

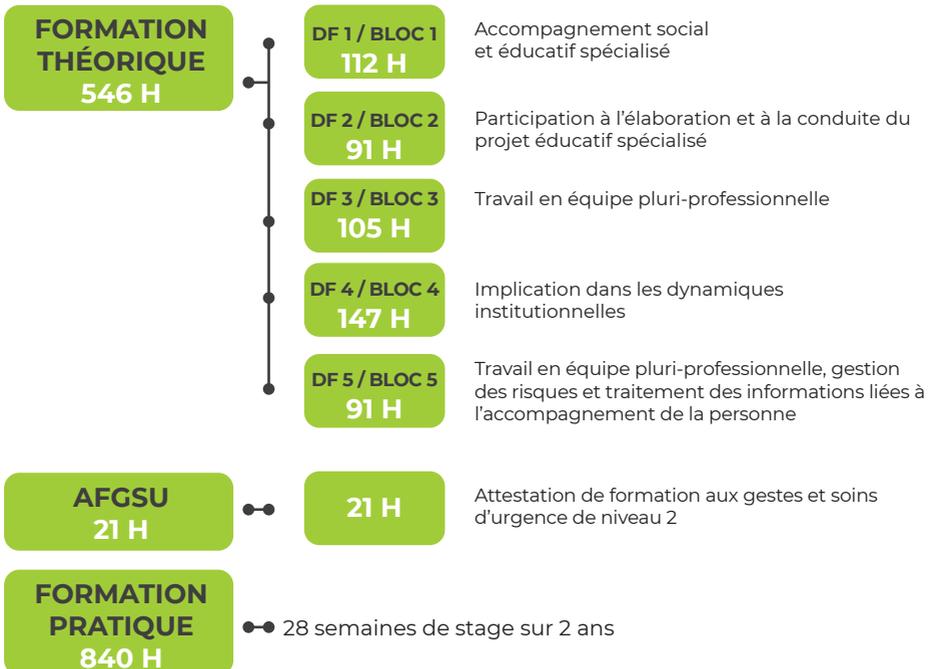
UNE FORMATION DE 2 ANS EN ALTERNANCE DE SEPTEMBRE N À JUIN N+2*

► 546 H DE FORMATION THÉORIQUE

réparties en 5 domaines de formation / 5 blocs de compétences

► 21 H de formation en vue de l'obtention de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU)

► 840 H DE FORMATION PRATIQUE



* En fonction des diplômes déjà obtenus, un parcours partiel peut vous être proposé (allègements)

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Aucun diplôme n'est exigé pour s'inscrire aux épreuves de sélection

Sont dispensés des épreuves de sélection

- Les titulaires des titres et diplômes cités ci-dessous :
 - Diplôme d'Etat d'Accompagnant Éducatif et Social version 2016
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale
 - Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique
 - Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
 - Diplôme d'Etat d'Aide Soignant (ancienne et nouvelle version)
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancienne et nouvelle version)
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021)
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS
 - Titre professionnel d'agent de service médico- social
 - Brevet d'études professionnelles Carrières sanitaires et sociales
 - Brevet d'aptitude professionnelle accompagnement soins et services à la personne
 - Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial et collectif
 - Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
 - Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance
 - Mention complémentaire aide à domicile
 - Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
 - Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention animateur d'activités et de vie quotidienne
 - Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service aux personnes et vente en espace rural
 - Titre professionnel Assistant de vie dépendance (IPERIA)
 - Candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs du DEAMP, DEAVS, DEAES
- Les lauréats de l'Institut de l'engagement
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avant la date des épreuves de sélection.

Ces candidats entrent de droit mais participent à un entretien de positionnement avec l'établissement de formation.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

- ▶ **Conseil régional
Bourgogne-Franche-Comté
sous certaines conditions**
- ▶ **Plan de développement
des compétences de
l'employeur**
- ▶ **CPF**
- ▶ **Financement personnel**

AUTRES POSSIBILITÉS

Post Jury VAE - par la voie de la formation
En cas de validation partielle, vous avez la possibilité de suivre uniquement le(s) DF manquant(s)

CO-FINANCEMENT POSSIBLE

S'INSCRIRE À LA FORMATION D'AES

• UN CURSUS SUR 12 MOIS OUVERT À TOUS LES CANDIDATS

Cursus proposé en partenariat avec l'IFPA Montbéliard, la MFR Aillevillers, la MFR Mandeuve et la MFR de Pontarlier.

Inscription en ligne sur le site de l'IRTS de Franche-Comté www.irts-fc.fr pour tous les candidats.

• CURSUS EN APPRENTISSAGE : 12 MOIS UNIQUEMENT

Contactez le CFA contact@cfasanitaireetsocial.fr

• UN CURSUS SUR 12 OU 24 MOIS, au choix de l'employeur, RÉSERVÉ AUX CANDIDATS EN COURS D'EMPLOI OU BÉNÉFICIAIRE D'UN FINANCEMENT INSTITUTIONNEL.

Inscription en ligne par le salarié sur le site de l'IRTS de Franche-Comté

www.irts-fc.fr

MODALITÉS DE SÉLECTION

CANDIDATS ADMIS DE DROIT EN FORMATION :

Sont admis de droit en formation suite au dépôt d'un dossier de candidature les personnes dispensées des épreuves de sélection. Ces candidats entrent de droit mais participent à un oral de positionnement (cf. liste dans la rubrique conditions d'accès). Oral non noté

CANDIDATS N'ÉTANT PAS DISPENSÉS DES ÉPREUVES DE SÉLECTION :

1 : Épreuve de recevabilité : dépôt d'un dossier de candidature.

1 NOTE SUR 20

2 : Si le dossier est retenu par la commission d'admission les candidats sont convoqués à une épreuve orale d'admission

3 : L'épreuve orale d'admission consiste en un oral de 30 minutes portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Le jury est composé d'un formateur et d'un professionnel. Chacun attribue une note

2 NOTES SUR 20 - DURÉE 30 MINUTES

Le candidat est évalué sur les 2 critères suivants :

- ▶ Capacité à embrasser la profession d'accompagnant éducatif et social
- ▶ Capacité à intégrer le parcours de formation d'accompagnant éducatif et social

La moyenne de ces 2 notes constitue la note d'admission sur 20.

À l'issue de cette épreuve, les candidats sont classés par ordre de mérite.

SE RENSEIGNER

Vous avez besoin d'informations concernant les métiers, votre orientation et les modes d'accès à la formation

Contactez le service Information/orientation

Fabrice BOUTEILLER : 03 81 41 67 56 · fabrice.bouteiller@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant les modalités de sélection

Contactez le service sélection

Karine LAUZET : 03 81 41 61 08

Fabienne SARRAZIN : 03 81 41 61 07

selection@irts-fc.fr

Vous souhaitez des informations concernant l'accessibilité à la formation

Contactez le référent handicap

Isabelle HYNAUX : referent.handicap@irts-fc.fr